

COMMISSION NATIONALE
D'ORIENTATION ET D'INTEGRATION
Case 37 - 1 place Joffre – 75700 Paris SP 07

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI N° 14

Administration d'accueil : Ministère de la justice – Direction des services judiciaires	Catégorie : B - CII
Corps : Greffiers des services judiciaires	Indice sommital du corps : IM 598
Grade ou classe : Greffier	Indice maximum de recrutement : IM 534

SPECIALITE(S) RECHERCHEE(S) :

- Connaissances juridiques ;
- Sens de l'organisation et de la polyvalence ;
- Aptitude au travail en équipe ;
- Qualités de communication ;
- Connaissance de l'outil informatique.

Critères de sélection / Compétences recherchées :

- Appartenir à un corps équivalent à la catégorie B ;
- Un niveau baccalauréat est requis ;
- Un curriculum vitae ;
- Une lettre de motivation ;
- Les 3 dernières fiches d'évaluations / notations.

Formation et stages :

- Date : A définir
- Durée : 1 an.
- Lieu : Ecole nationale des greffes de Dijon et lieu d'affectation.

Affectation :

En fonction des besoins des services, les postes proposés peuvent être situés sur l'ensemble du territoire hexagonal et l'outre-mer.

- Durée moyenne d'affectation souhaitée dans le poste offert : /.
- Aucune mutation ne peut être demandée durant le détachement.

Il est précisé qu'aucune exigence sur le lieu géographique ne pourra être émise par le candidat.

Dates de :

- Mise à disposition : **01/09/2021**
- Détachement : **01/11/2021**

Dates à confirmer.

Observations particulières (Diplôme à détenir, pièces à fournir obligatoirement...) :

Fournir :

- Un curriculum vitae ;
- Une lettre de motivation ;
- Les 3 dernières fiches d'évaluations / notations ;
- Le(s) diplôme(s) est (sont) à fournir au moment de l'entretien.

DESCRIPTIF DE L'EMPLOI ou DES MISSIONS :

Placés sous l'autorité hiérarchique directe des directeurs des services de greffe judiciaires, les greffiers assistent le juge dans les actes de sa juridiction et authentifient les actes juridictionnels. Ils exercent des fonctions d'assistance du magistrat dans le cadre de la mise en état des dossiers et des recherches documentaires. Ils rédigent des projets de décisions et de réquisitoires selon les indications des magistrats.

Ils ont également vocation à exercer, dans le cadre d'un service d'accueil et d'informations générales du public, des fonctions consistant à renseigner, orienter et accompagner les usagers dans l'accomplissement des formalités ou procédures judiciaires.

Ils peuvent également exercer des fonctions d'enseignements professionnel et accomplir, à titre accessoire ou temporaire, les actes de gestion nécessaires au bon fonctionnement des juridictions dans les domaines administratif, budgétaire et des ressources humaines.

ECHELONNEMENT INDICIAIRE DU CORPS :

GRADES - CLASSES	ECHELONS	INDICES BRUTS	INDICES MAJORES	OBSERVATIONS
Greffiers principaux	11 échelons + échelon spécial	De 446 à 713	De 392 à 598	Perspectives de carrière Indice maximal de recrutement : IB 638 / IM 534 Indice sommital du corps : IB 723 / IM 598
Greffiers	13 échelons	De 389 à 638	De 356 à 534	

SITE INTERNET DU MINISTERE :

www.justice.gouv.fr